



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Urbanisme Construction Rénovation
Unité Application du Droit des Sols

Bastia, le

16 DEC. 2022

Références à rappeler : DDT/SUCR/UADS/2022
Affaire suivie par : Ange DESIDERI/Carole COUROUBLE
Tél : 04 20 06 70 34 / 04 20 06 70 26
Mail : ange.desideri@haute-corse.gouv.fr
carole.courouble@haute-corse.gouv.fr

MOTIVATION DE LA DÉCISION

OBJET

Procédure de participation du public par voie électronique en application des articles R.121-6 du code de l'urbanisme et L. 123-19 du code de l'environnement : demande de permis d'aménager n° PA 02B 120 22 N0001 déposée par le Conservatoire du Littoral dans le cadre du projet d'aménagement des espaces naturels – accueil du public (sentier et stationnement) – Nettoyage et Restauration des espaces naturels – Banda Bianca – Lido de la Marana, sur la commune de FURIANI.

MOTIVATION

Le dossier visé en objet et soumis à la participation du public par voie électronique n'a fait l'objet d'aucune observation du public.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R.121-6 du code de l'urbanisme, la décision adoptée à l'issue de cette procédure aura pour objet de délivrer le permis d'aménager n° PA 02B 120 22 N0001 déposé par le Conservatoire du Littoral dans le cadre du projet d'aménagement des espaces naturels – accueil du public (sentier et stationnement) – Nettoyage et Restauration des espaces naturels – Banda Bianca – Lido de la Marana, sur la commune de FURIANI.

Le Préfet, Le Préfet,
Le Secrétaire général

JYVES DAREAU

ADRESSE POSTALE : 8 boulevard Benoîte Danesi CS 60008 20411 BASTIA CEDEX 9
Standard : 04 95 34 50 00 - Télécopie : 04 95 32 97 96 - Courriel : ddt@haute-corse.gouv.fr